

## REGLEMENT FINANCIER 2024/2025

### CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE (sur 10 mois)

CATEGORIES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
<i>QF - Quotient Familial</i>				
1 - QF > à 14 090 €	123 €	121 €	155 €	155 €
2 - QF de 10 500 € à 14 090 €	109 €	107 €	142 €	142 €
3 - QF de 6 650 € à 10 500 €	101 €	101 €	133 €	133 €
4 - QF de 4 430 € à 6 650 €	81 €	81 €	106 €	106 €
5 - QF < à 4 430 €	54 €	54 €	67 €	67 €

La contribution familiale est modulée selon la composition familiale et les revenus de chaque foyer  
Une réduction de 10 % est accordée aux fratries de trois enfants et plus scolarisées dans l'établissement. La gratuité de contribution familiale est accordée à compter du cinquième enfant scolarisé dans l'établissement

**Le collège et le lycée sont habilités à recevoir les élèves boursiers**

Renseignements auprès de Madame Karine PERRIER ([karine.perrier@ac-normandie.fr](mailto:karine.perrier@ac-normandie.fr))

### DEMI-PENSION MENSUELLE (sur 10 mois)

FORFAITS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
1 repas/semaine	21 €	24 €	24 €	25 €
2 repas/semaine	42 €	48 €	49 €	50 €
3 repas/semaine	62 €	72 €	73 €	75 €
4 repas/semaine	83 €	96 €	97 €	100 €
5 repas/semaine			121 €	125 €

**Une contribution de 1€/jour d'accueil à la restauration sera facturée  
aux élèves amenant leur panier repas dans le cadre d'un PAI uniquement (forfait 140 € annuel)**

Une réduction de 10 % est accordée aux fratries de trois enfants et plus scolarisés dans l'établissement

L'engagement à la demi-pension est annuel. Tout changement de régime en cours d'année scolaire devra faire l'objet d'une demande auprès du chef d'établissement

**Dans un souci d'optimisation de la gestion des repas et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous attirons votre attention sur les modalités de déduction suivantes :**

En cas d'absence justifiée d'une durée supérieure à 7 jours calendaires consécutifs, un remboursement de 3,30 € par repas (part des frais variables) sera effectué en fin d'année scolaire sur demande par mail auprès du service comptabilité

([catherine.glinel@ac-normandie.fr](mailto:catherine.glinel@ac-normandie.fr))

### PENSION MENSUELLE (sur 10 mois)

	COLLEGE	LYCEE
	572 €	572 €

L'engagement à l'internat est annuel. Tout changement de régime en cours d'année scolaire devra faire l'objet d'une demande auprès du chef d'établissement

En cas d'absence justifiée d'une durée supérieure à 7 jours calendaires consécutifs, un remboursement de 8,40 € par jour ouvré (part des frais variables) sera effectué en fin d'année scolaire sur demande par mail auprès du service comptabilité

([catherine.glinel@ac-normandie.fr](mailto:catherine.glinel@ac-normandie.fr))

## ETUDE OU GARDERIE MENSUELLE (sur 10 mois)

FORFAITS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
1 jour /semaine	15,00 €	15,00 €	15,00 €
2 jours/semaine	30,00 €	30,00 €	30,00 €
3 jours/semaine	45,00 €	45,00 €	45,00 €
4 jours/semaine	60,00 €	60,00 €	60,00 €

## COTISATIONS ANNUELLES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
Pôle culturel	-	-	5,00 €	15,00 €
Psychologue scolaire	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €

## COTISATIONS ANNUELLES FACULTATIVES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
A.P.E.L. (par famille)	15,65 €	15,65 €	15,65 €	15,65 €
Assurance scolaire par élève	13,50 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €

## INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS

Des frais de dossier de 50 € sont à joindre à la **première demande d'inscription** dans l'établissement

Lors de la réinscription pour l'**année scolaire 2025/2026**, un acompte de 80 € par famille pour les externes et demi-pensionnaires ou de 500 € par élève interne sera prélevé en juin 2025 et déduit des prélèvements d'avril à juin de l'année suivante. Il n'est pas remboursé en cas de désistement ou si l'élève quitte l'établissement en cours d'année

## FACTURATION

Les factures sont établies fin septembre pour l'année scolaire et les règlements s'effectuent par prélèvements mensuels d'octobre 2024 à juillet 2025 entre le 1er et le 5eme jour ouvré du mois

Catherine GLINEL, en charge de la facturation, est à votre écoute pour toute demande de renseignements par mail : [catherine.glinel@ac-normandie.fr](mailto:catherine.glinel@ac-normandie.fr) ou par tél : 02 32 86 50 95

Pour les cas particuliers qui ne sont pas prévus dans cette circulaire, ou pour toute autre question, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la Direction :

Mme Pascale <b>VALLET</b>	Directrice de l' <b>Ecole</b>	<a href="mailto:0762041f@ac-normandie.fr">0762041f@ac-normandie.fr</a>
Mme Anne-Sophie <b>DUMOUCHEL</b>	Directrice du <b>Collège</b>	<a href="mailto:0762565a@ac-normandie.fr">0762565a@ac-normandie.fr</a>
Mme Anne-Marie <b>DONA</b>	Directrice du <b>Lycée</b>	<a href="mailto:0761713z@ac-normandie.fr">0761713z@ac-normandie.fr</a>
<b>Téléphone standard :</b>	<b>02.32.86.50.90</b>	